

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE LA DROME

**EXRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune d'ALEX**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	18

Séance du 23 avril 2018

Le lundi 23 avril 2018 à 20h00, le Conseil municipal de la commune d'Alex, s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Gérard CROZIER, Maire.

Date de la convocation
17 avril 2018

Date d'affichage
30 avril 2018

RESULTAT DU VOTE		
Pour	Contre	Abstention
18	0	0

Etaient présents : Gérard CROZIER, Jean-Michel CHAGNON, Jocelyne CASTON, Christian SIRON, Catherine BESSON, Rodrigue ROUBY, Louis QUAIRE, Bernard VINCENT, Denis CORNILLON, Marie-Cécile SEGUIN, Christel DUBOIS, Chantal ANDRIES, Sylvie VACHON, Didier CHALAS, Fanny MOREL, Maryvonne CORNU-CHARRIER, Monique SEGUIN-MANCHON, Christophe BURLING.

Etaient excusé(e)s : Néant

Etaient absents : Marlène DE FROIDCOURT.

Secrétaire de séance : Sylvie VACHON.

CONSTRUCTION D'UNE SALLE D'ANIMATION :
Lots 4, 5, 8 - Modifications du marché de travaux.

Le Maire rappelle la délibération en date du 5 septembre 2016 approuvant les caractéristiques du marché de travaux et autorisant sa signature pour un montant global de 576 095,90 € HT, et les délibérations en date du 6 novembre et 4 décembre 2017 autorisant la signature de modifications de marché concernant le lot 0 « raccordement VRD » et lot 6 « carrelage faïences » portant le montant global du marché de travaux à 587 797,70 € HT.

Le Maire indique que des modifications de marché sont préconisées pour répondre à des contraintes techniques, que des plus et moins-values sont comptabilisées sur les lots 4, 5 et 8.

Le Maire indique que la signature du marché initial autorisée le 5 septembre 2016 n'a pas été soumise à l'avis préalable de la Commission d'Appel d'Offre, compte tenu du seuil de procédure et de la procédure adaptée mise en oeuvre. Les modifications de marché n'ont de ce fait pas à être soumises à la CAO. Le Maire n'ayant pas délégation pour les marchés et accords-cadres d'un montant supérieur à 180 000 € HT, ni pour les avenants qui s'y rapportent, c'est au Conseil municipal de se prononcer.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire à signer les modifications de marchés de travaux suivantes :

LOTS	ENTREPRISES	MONTANT HT Marché initial	MONTANT HT Modification	Augment.
Lot 4	ALU B	86 335,00 €	+ 1 508,00 €	+ 1,74 %
Lot 5	CMEPP	53 916,96 €	- 2 469,00 €	- 4,57 %
Lot 8	JOO	77 936,00 €	+ 3 931,20 €	+ 5,04 %

INDIQUE que le montant global du marché de construction de la salle d'animation est porté à 590 767,90 € HT.

RAPPELLE que les crédits budgétaires sont inscrits à l'article 2313 du budget principal.

CONSTATE malgré de multiples convocations orales et écrites, la défaillance de l'entreprise CMV titulaire du lot 9 « serrurerie » dont le marché s'élève à 12 201,50 € HT et AUTORISE sa résiliation.

Le Conseil approuve à l'unanimité.



Le Maire d'Alex,
Gérard CROZIER